

## Le Service Logement

### Missions :

- L'hébergement en appartements relais.
- L'**Accompagnement Social Lié au Logement** (ASLL) visant à soutenir les personnes dans leur projet d'accès ou de maintien dans leur logement.
- L'**intermédiation locative** (IML).
- L'accompagnement dans le logement en **Zone Non Tendue** (Bail glissant).
- Action d'accompagnement social dans le logement de ménages issus de bidonvilles.
- Baux glissants sur les territoires de Béziers-Haut Languedoc et Bassin de Thau-Sète.
- Mission de relogement de familles dans le cadre de l'**Agence Nationale de Rénovation Urbaine** (ANRU).

### Bénéficiaires :

Ce type de prise en charge s'adresse aux personnes mentionnées dans le **PDALHPD** (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées), personnes isolées et/ou familles, familles monoparentales.

L'admission a lieu après orientation par le **SIAO** de l'Hérault (appartements relais, **IML**, **Zone Non Tendue** et baux glissants).

### Moyens :

- Un chef de service et des travailleurs sociaux.
- Appartements relais (studio, T1, T2, T3).



**A.E.R.S.**

Association d'Entraide  
et de Reclassement Social



# PÔLE LOGEMENT HÉBERGEMENT

## Le Service Logement

### Moyens (suite) :

- Logements d'intermédiation locative (studio, T1,T2).
- Logements en **Zone Non Tendue** (ZNT) adaptés à la composition familiale (Baux glissants).
- Logements baux glissants.

### Actions :

- L'hébergement temporaire en appartements relais permet aux ménages en difficulté d'intégrer un logement qui servira d'étape à un logement définitif. Le ménage bénéficie d'un accompagnement social adapté à sa situation.
- **L'ASLL Installation** (ouverture de compteurs, assurance, FSL, intégration dans le quartier, investissement du logement, conseils dans la gestion, médiation locative) et **L'ASLL Maintien** (impayés de loyers, surendettement, problèmes administratifs, médiation locative).
- L'intermédiation locative vise à accompagner les ménages autonomes dans leur accession au logement de droit commun.
- Accompagnement renforcé des ménages en logement du parc locatif social jusqu'au glissement de bail, en zones non tendues du département de l'Hérault.
- **Agence Nationale de Rénovation Urbaine** (ANRU) : mission de relogement des familles, des quartiers **Mosson** et **Cévennes**, concernées par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.
- Accompagnement renforcé du public issu des bidonvilles orienté vers un dispositif de baux glissants.
- Accompagnement social global des familles monoparentales sur le territoire de Béziers et Sète en logement du parc locatif social jusqu'au glissement du bail.



153 rue Claude François  
34080 MONTPELLIER

☎ 04 67 45 26 30



servicelogement@aers-asso.fr